

PO15

Les dermatites de contact dans le secteur textile. À propos de 58 salariés.

S. Chatti¹, O. El Maalel¹, A. Braham¹, H. Rhif¹, F. Debbabi¹, N. Gueriani², M. Denguezli², N. Mrizak¹.

¹ Service de Médecine de Travail et de Pathologies Professionnelles, ² Service de Dermatologie, CHU Hached, Sousse, Tunisie.

Introduction Le secteur des industries textiles occupe une place importante dans l'économie tunisienne. L'introduction permanente de nouveaux procédés, ainsi que de nouveaux produits chimiques, expose les salariés de ce secteur à des dermatites de contact dont la liste des allergènes ne cesse de s'allonger.

Objectif L'objectif de cette étude est de déterminer la proportion des salariés du secteur textile consultant pour une dermatite de contact et d'identifier les allergènes en cause.

Patients et méthodes Nous présentons une étude épidémiologique rétrospective des dermatites de contact professionnelles chez des salariés du secteur textile, diagnostiquées et colligées au Service de Médecine du travail du CHU Farhat Hached de Sousse, sur une période de 5 ans allant de 2003 à 2007. Les patients ont été testés aux allergènes de la batterie européenne standard et à la batterie textile pour certains d'entre eux.

Résultats Durant cette période d'étude, nous avons recensé 58 salariés du secteur textile parmi les 548 patients testés ; ce qui correspondait à une proportion de 10,6 %.

L'âge moyen de la population d'étude était de $31,79 \pm 5,4$ ans, avec des extrêmes allant de 17 à 51 ans et 81,1 % des salariés avaient moins de 30 ans. Une prédominance féminine était notée (72,4 %) avec un sexe ratio de 0,38. La catégorie des ouvriers est la plus touchée par les dermatites de contact avec 91,2 % des patients. Le secteur le plus représenté dans notre étude était le secteur de la confection avec une prévalence de 84,6 %. L'ancienneté professionnelle au poste de travail était de $7,83 \pm 6,98$ ans, avec des extrêmes allant de 2 mois à 30 ans. Les allergènes de la batterie européenne standard les plus fréquemment rencontrés étaient : sulfate de nickel (37,9 %), résine paratertiarybutylphénol formaldéhyde (15,5 %), dichromate de potassium (12,1 %), chlorure de cobalt (8,7 %), formaldéhyde (6,9 %). Parmi nos salariés, 41,4 % ont été testés par des allergènes textiles. Seulement deux salariés avaient des tests positifs aux allergènes suivants : Disperse Red 1 pour le premier patient, 4-aminophénol et 4-aminoazobenzène pour le deuxième patient.

Conclusion La prévention des dermatoses professionnelles dans le secteur textile reste une préoccupation constante pour le médecin de travail. L'action combinée du médecin de travail et du dermato-allergologue, est primordiale afin de renforcer les procédures de maintien à l'emploi, le reclassement, l'aménagement et la réorientation, qui demeurent souvent complexes.